

Conseil. Reclassement pour un agent

Voici la suite du compte rendu du conseil municipal de jeudi (Le Télégramme d'hier).

Fourrière. La gestion de la fourrière est assurée par Chenil service de Plérin. Le contrat comprend la capture, le ramassage, le transport des animaux errants ainsi que le ramassage des cadavres d'animaux sur les voies publiques. Sur demande de la municipalité, les interventions sont prises en compte les jours ouvrables. Le coût pour 2017 sera de 1.122 € (0,68 €/habitant).

Contrat. La proposition de recrutement d'un contrat CDD de 20 h hebdomadaires, au sein des services techniques, pour une durée d'un an renouvelable, a été validée. Il prendra effet au 1^{er} janvier. « Ce n'est pas une créa-

tion de poste, c'est le remplacement d'un précédent CAE qui arrivait à expiration », a précisé le maire.

Accompagnement. Depuis le 15 juin 2015, le responsable des espaces verts de la commune est en arrêt maladie ordinaire. Depuis mars 2016, il est en longue maladie. Dans une démarche de reclassement professionnel, il a accompli un bilan de compétence « maintien dans l'emploi » avec le CIBC, coût du bilan 2.160 €. Dans un premier temps, la commune va l'accompagner dans la formation pour laquelle il a reçu un avis favorable. Le coût de cette formation (4.119 €) sera ensuite remboursé par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP).